



■ UN DIAGNOSTIC EN 3 ÉTAPES

- **Recueil des données** auprès du gestionnaire (crués, accidents, système et procédures d'exploitation...),
- **Visite de terrain** (relevé des singularités, cohérence des aménagements, recensement des équipements, visibilité, lisibilité...),
- **Fiche diagnostic de synthèse des observations et recommandations.**



■ QUELLES RESPONSABILITÉS ?

- a) au niveau du gestionnaire :**
- Sécurité, prudence et prévention
 - Information de l'utilisateur (signalisation)
 - Entretien des ouvrages et des équipements
 - Traçabilité des actions de gestion de crise et hors crise
- b) au niveau de l'utilisateur :**
- Obligation de prudence
 - Respect du code de la route

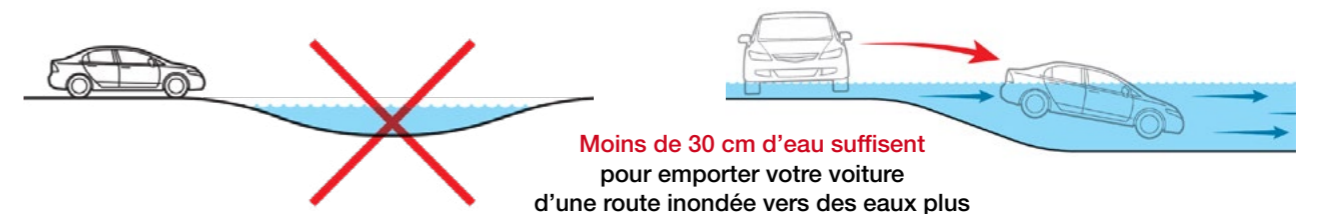


INONDATION / PASSAGES À GUÉ

10 RECOMMANDATIONS POUR LES GESTIONNAIRES en cas de pluies méditerranéennes intenses

RAPPEL

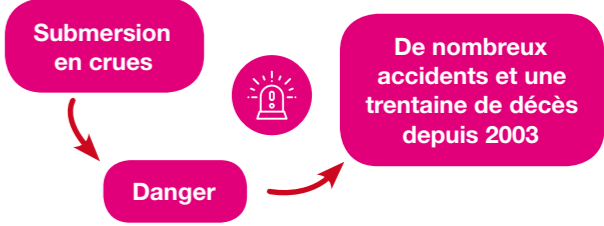
Attention, dans l'eau, la voiture peut devenir un piège mortel !



Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter votre voiture d'une route inondée vers des eaux plus profondes où elle risque de couler.

■ LE CONTEXTE

Afin de partager les pratiques de gestion des passages à gué et des ponts submersibles, la Mission Interrégionale «Inondation Arc Méditerranéen» (MIAM) et le Cerema Méditerranée ont mené une étude exploratoire en partenariat avec les acteurs de terrain (Conseils départementaux 30, 34, 66, les communes de Pertuis (84) de Saint Genies-de-Comolas (30)).



■ CONTACTS

- ✉ ghislaine.verriest@developpement-durable.gouv.fr
- ✉ franck.charrier@cerema.fr



■ RÉFÉRENCES POUR ALLER POUR LOIN

Consulter le rapport d'étude complet, la fiche diagnostic et la présente plaquette : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/passages-a-gue-et-inondations-r2695.html>

■ L'ÉTUDE

- **Un état des lieux sur l'arc méditerranéen** (pratiques et besoins des gestionnaires, jurisprudence, visites de terrains...),
- **Une méthode de diagnostic des passages à gué et des ponts submersibles,**
- **Des recommandations visant à gérer les risques liés à ces ouvrages.**



■ LE PASSAGE À GUÉ
Passage sur le fond du lit du cours d'eau.



Des passages à gué, des ponts submersibles pour franchir à faible coût des cours d'eau à faible débit



■ LE PONT SUBMERSIBLE
Conçu pour écouler un faible débit d'eau sous la chaussée et accepter sa submersion en crue.



Merci aux partenaires de cette étude : Les CD 30, 34 et 66 ainsi que les communes de Pertuis (84) et de Saint-Genies-de-Comolas (30).

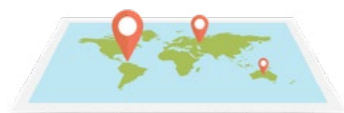
Rédacteurs : Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC (MIAM / DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur), Franck CHARRIER, Xavier GODET, Régis WILLIAMS, Jean-Philippe MECHIN, et Patrick FOURMIGUE (Cerema Méditerranée), Yannice BENCHEIKH SJFA (Service juridique - Fiscalité - Assurances du Cerema)

Publication Septembre 2020

Conception et mise en page : Valérie SCOTTO DI CESARE - www.vsdcom.fr

RECOMMANDATION N° 1

Réaliser un inventaire préalable et un diagnostic des passages à gué quant à leur dangerosité et à leur gestion en cas de pluies intenses.



Une démarche coordonnée au niveau départemental et impliquant l'ensemble des acteurs concernés est recommandée afin de consolider et partager un recensement et une caractérisation des passages à gué et des ponts submersibles présents sur le territoire. Cet inventaire doit conduire à hiérarchiser les ouvrages afin de prioriser les interventions en matière de prévention des risques.

RECOMMANDATION N° 2

Construire une stratégie de gestion locale et concertée.



La consolidation d'un état des lieux sur le parc des passages à gué et des ponts submersibles du territoire doit être l'occasion d'un partage et d'un échange entre acteurs locaux (services de l'État, collectivités dont les communes, les autorités gémapiennes et les syndicats de rivière, usagers et populations desservies, associations...), afin de définir ensemble une stratégie de gestion locale et concertée. La co-construction d'une approche globale, intégrée et partagée doit en faciliter l'appropriation et l'accompagnement sur le territoire. Les populations locales concernées ont un rôle clé à jouer et doivent être impliquées.

RECOMMANDATION N° 3

Planifier la gestion des ouvrages en cas d'évènement.



La gestion des passages à gué en cas de pluies intenses s'anticipe et doit être formalisée dans des planifications et des procédures opérationnelles partagées et testées. Cette gestion doit être déclinée de façon cohérente et coordonnée dans les plans de gestion de crise aux différentes échelles concernées (commune, bassin versant, département, région).

RECOMMANDATION N° 4

Améliorer la signalisation et les équipements.



La mise en œuvre de différents équipements est proposée en fonction du niveau de hiérarchisation des passages à gué et des voiries les franchissant, mais aussi des moyens (équipements et personnel) prêts à être déployés par le gestionnaire de voiries en matière d'exploitation et de sécurité de la route.

Les améliorations sont suggérées à proximité de l'ouvrage et en amont de la barrière. La possibilité d'évolution de la signalisation et la possibilité de mener des expérimentations sont discutées.

RECOMMANDATION N° 5

Déployer des Systèmes de Transports Intelligents.



Les gestionnaires sont invités à mobiliser plus les possibilités actuelles d'utilisation des systèmes de transports intelligents qui permettront d'informer l'utilisateur en temps réel et à s'impliquer dans le déploiement des pistes d'évolution prometteuses.

RECOMMANDATION N° 6

Tester l'outil Vigicrues Flash pour anticiper les fermetures des passages à gué - ponts submersibles



L'utilisation des dispositifs d'avertissement disponibles, dont l'outil Vigicrues Flash, pour la gestion opérationnelle des passages à gué en cas de pluies intenses est encouragée. Cette démarche nécessite des échanges et collaborations entre les gestionnaires et les services de prévision des crues concernés ainsi qu'une formalisation in fine dans les procédures opérationnelles utilisées.

RECOMMANDATION N° 7

Entretenir de façon préventive les passages à gué et les cours d'eau.

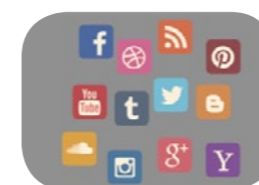


Est rappelé le caractère fondamental des opérations d'entretien à réaliser sur le passage à gué (signalisation mais aussi ouvrage en lieu même) mais également sur les berges et le cours d'eau en lui-même (ex : dragage éventuel, enlèvement régulier des embâcles...).

Sont recommandées des vérifications et des interventions préventives périodiques, notamment en amont de la saison « pluies intenses méditerranéennes » et en fonction des vigilances annoncées, mais également curatives après des épisodes de pluies et d'inondation.

RECOMMANDATION N° 8

Améliorer l'information aux usagers via les réseaux sociaux.



L'utilisation des réseaux sociaux en soutien à la diffusion des messages d'alerte et d'information sur les mesures prises sur les passages à gué est recommandée.

RECOMMANDATION N° 9

Lutter contre les publicités mensongères.



Cette recommandation vise à travailler avec les acteurs de la publicité et de la presse spécialisée pour lutter contre des publicités susceptibles de générer des comportements à risques par excès de confiance dans son véhicule (notamment 4 X 4). La conduite de campagnes d'affichage local en utilisant des supports dédiés fournis dans le présent rapport est encouragée.

RECOMMANDATION N° 10

Sensibiliser la population.



Il paraît utile au niveau départemental pour les territoires les plus concernés d'établir un programme de sensibilisation concerté (Etat, collectivités, académies,...) à destination des publics ciblés (ex : automobilistes, jeune public). Les axes de ce programme peuvent notamment porter sur :

- la sensibilisation des conducteurs lors de l'apprentissage à la conduite ou lors de la location de voitures,
- l'organisation de journées de sensibilisation et de mise en situation des populations,
- la diffusion de vidéos, flyers et d'affiches aux usagers.